

Documents sauvegardés

© 2025 Nouvel Observateur. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

0FE9weUYwZcC9XZ6hbqLo-ktDoQ83GYGKQZvhuwufsof
H777EF9bPdhDQR68P4bCcrTpaR5hch7cHx4VY14Hhv5
zpi9Oey4eqND1oLS6FvsNmQ0

news-20250918-OB-edd<cnobs>c20250918<cf2a45cf131709f2a
98f2673d472fa5936244807f

Nom de la source

Le Nouvel Obs

Jeudi 18 septembre 2025

Type de source

Presse • Magazines et revues

Le Nouvel Obs • no. 3183

• p. 22,23,24,25,26,27

Périodicité

Hebdomadaire

• 2357 mots

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France


[Toutes les pages](#) ➤

LES VRAIS DANGERS DES PESTICIDES

Par Sébastien Billard; et Bérénice-Rocfort-Giovanni

La mobilisation considérable contre la loi Duplomb témoigne de l'inquiétude suscitée par la dépendance de l'agriculture française aux produits phytosanitaires. Mais malgré les études alarmantes des chercheurs concernant leurs effets sur nos organismes, les tentatives pour limiter leur usage sont la cible d'attaques ces dernières années

Il s'en est fallu de peu. Saisi par plusieurs parlementaires, le Conseil constitutionnel a finalement censuré cet été l'une des principales mesures de la loi Duplomb : la réintroduction de l'acétamipride, un puissant insecticide décrié pour sa toxicité. Mais qu'importe. L'inquiétude autour des effets des pesticides sur notre santé a éclaté au grand jour lors du vote du texte, et reste vive. Avec cette question lancinante : que sait-on exactement des risques liés à leur usage ?

S'il s'agissait d'une enquête policière, elle serait presque impossible à mener, tant les suspects sont insaisissables. A la fois invisibles et protéiformes, ils se cachent partout, dans la terre, l'eau, l'air et notre alimentation, parfois à des doses infinitésimales. Une chose est sûre : ils

sont massivement utilisés – chaque année, plus de 65 000 tonnes de phytosanitaires sont vendues en France –, et nous y sommes quotidiennement exposés, même si leur usage varie selon les régions (*voir carte p. 26*). Malgré la complexité du problème, la communauté scientifique ne désespère pas de comprendre l'impact sur nos corps des multiples produits chimiques épandus dans les champs depuis soixantedix ans pour lutter contre les végétaux indésirables et les organismes nuisibles. Car la question de leur dangerosité découle de leur nature même. « *Ils ont été mis au point dans un seul but : tuer* », rappelle Laurence Huc, toxicologue et directrice de recherche à l'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (Inrae). Leurs terribles effets sur la biodiversité sont désormais bien documentés : ils contribuent au déclin des espèces et bouleversent certains processus naturels, comme la pollinisation. Une vaste étude publiée en 2023 identifie les pesticides et les engrais comme le « *facteur majeur* » de l'effondrement des populations d'oiseaux en Europe.

S'ils agissent sur le vivant, pourquoi en serait-il autrement pour l'humain ? Dans le cas de certains produits, le doute n'est

Traitement de cultures à proximité d'habitations, en 2017 dans la Drôme.

plus permis. Le DDT, un puissant insecticide, a été proscrit dans les années 1970 à cause de son impact sur l'environnement mais aussi parce qu'il est susceptible, entre autres, de provoquer des cancers du sein et du foie. Le chlordécone, employé dans les bananeraies, a fini par être banni en 1990, car reconnu comme néfaste pour le système nerveux et se comportant comme un perturbateur endocrinien, qui déséquilibre les hormones et les fonctions reproductrices – il est cependant resté en usage aux Antilles jusqu'en 1993. Quant aux néonicotinoïdes, gamme à laquelle appartient l'acétamipride (*voir p. 28*), ils ont été interdits en 2018 en France, en raison notamment de leur toxicité pour les abeilles. Mais qu'en est-il des centaines d'autres – quelque 300 molécules sont utilisées dans notre pays, dans 2 820 spécialités commerciales ?

CANCERS ET TROUBLES COGNITIFS Au milieu de cet océan d'incertitudes, une expertise collective compilant plus de 5 300 documents fait référence : « Pesticides. Effets sur la santé ». Menée par l'Institut national de

Documents sauvegardés

la Santé et de la Recherche médicale (Inserm) en 2013, elle a été mise à jour en 2021. « *Ce qui est inquiétant, c'est qu'aucune affirmation contenue dans la première synthèse n'a été démentie par la suivante. Au contraire, la liste des soupçons s'est même allongée ou renforcée* », met en avant Xavier Coumoul, professeur de toxicologie et de biochimie à l'université Paris-Cité, qui a participé à ces travaux.

L'étude livre de précieux enseignements sur les premières personnes concernées : les agriculteurs. Pour les exploitants qui manipulent quotidiennement des pesticides, la présomption de lien est « forte » (soit le degré le plus haut) entre le recours à ces composés chimiques et l'apparition de nombreuses pathologies : certains cancers du sang (lymphome non hodgkinien et myélome multiple), de la prostate, mais aussi la maladie de Parkinson, des troubles cognitifs, la bronchopneumopathie chronique obstructive et la bronchite chronique. « *La moelle osseuse est très sensible à ces substances* », précise Laurence Huc. Les cultivateurs pourraient également être victimes, à des niveaux de présomption « moyens », d'autres affections graves : maladie d'Alzheimer, troubles anxio-dépressifs, cancers (du système nerveux central, de la vessie, du rein, leucémies, sarcomes des tissus mous), asthme, sifflements respiratoires et pathologies thyroïdiennes.

Toujours selon l'Inserm, les cultivateurs ne sont pas les seuls à courir un danger : leurs enfants présentent un risque important de déclarer plus tard un cancer pédiatrique, lorsqu'ils ont été exposés in utero aux pesticides. A l'image d'Emmy, morte en 2022 à l'âge de 11 ans d'une leucémie, parce que sa mère, fleuriste, avait été en contact avec des composés

chimiques pendant sa grossesse. Preuve que ces périls sont de plus en plus identifiés, le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides a connu en un an une hausse de 45 % des demandes, pour des pathologies développées dans le cadre du travail : 978 personnes en 2024 contre 671 en 2023, dont 20 enfants malades exposés dans le ventre de leur mère. Le début d'un long et difficile chemin pour obtenir la reconnaissance de leur préjudice.

“AUCUNE AFFIRMATION DE NOTRE SYNTHÈSE DE 2013 N'A ÉTÉ DÉMENTIE PAR LA SUIVANTE. LA LISTE DES SOUPÇONS S'EST MÊME ALLONGÉE OU RENFORCÉE.” XAVIER COUMOUL, CHERCHEUR

Si la nocivité des pesticides ne fait plus de doute pour des utilisateurs fréquents, « *l'association entre l'exposition à ces substances et des pathologies est beaucoup plus ardue à mettre en évidence dans la population générale* », reconnaît Francelyne Marano, vice-présidente de la Ligue contre le Cancer et professeure émérite de biologie cellulaire et de toxicologie. La faute à des informations parcelaires et fragmentées. Il est ainsi très difficile, en France, de savoir précisément ce que les agriculteurs déversent sur leurs terres, ces renseignements étant consignés mais pas rendus publics. « *La production de données solides est aussi très complexe, parce que nous sommes tous soumis à de multiples expositions* », ajoute Giovanni Prete, maître de conférences en sociologie à l'université Sorbonne Paris Nord et spécialiste des politiques de santé environnementale.

Preignac en Gironde, Saint-Rogatien en Charente-Maritime, Sainte-Pazanne en

Loire-Atlantique... Ces dernières années, plusieurs cas groupés de cancers chez des enfants grandissant près de vignobles ou de champs de céréales ont soulevé une vive émotion. Sans qu'il soit possible d'expliquer formellement la cause de ces phénomènes. Des travaux sont néanmoins menés pour tenter d'y voir plus clair. A l'image de PestiRiv, étude de grande ampleur coordonnée par l'Agence nationale de Sécurité sanitaire (Anses) et Santé publique France qui vise justement à mieux connaître le niveau d'imprégnation des voisins de parcelles viticoles. Ses premiers résultats, qui viennent d'être dévoilés, montrent des niveaux de contamination aux pesticides nettement plus élevés dans ces territoires par rapport aux zones éloignées de toute culture. Dans les urines, l'augmentation atteint jusqu'à 45 %... et jusqu'à plus de 1 000 % pour ce qui est des poussières analysées !

Dès 2023, l'Inserm s'est intéressé à la probabilité, chez les moins de 15 ans vivant non loin de vignes, de contracter une leucémie, et livrait ce constat nuancé : la simple présence de cultures à moins de 1000 mètres du lieu de résidence ne semble pas constituer en soi un péril. En revanche, les scientifiques ont observé « *une association* » entre le risque de développer une certaine forme de la maladie et l'étendue de la surface couverte par les vignes dans ce périmètre de 1 000 mètres. Des conclusions en demi-teinte, qui profitent aux défenseurs du tout-chimique, industriels en tête.

Jusqu'à quand ? C'est la question que pose Marc Billaud, directeur de recherche au CNRS et membre d'une équipe travaillant sur les cancers pédiatriques au Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon. Il fait partie des nom-

Documents sauvegardés

breux chercheurs frappés par la hausse des cas chez les jeunes adultes. Longtemps soupçonnée, cette donnée sanitaire est désormais objectivée par des travaux récents. En 2023, une étude parue dans le « British Medical Journal » décrivait une progression mondiale de près de 80 % des cancers chez les moins de 50 ans entre 1990 et 2019. La prestigieuse revue « The Lancet » prévoyait quant à elle, en 2024, une hausse de 12 %, d'ici à 2050, des nouveaux cas et décès chez les moins de 40 ans.

« L'augmentation des cas ne peut pas être attribuée exclusivement au vieillissement de la population et à un meilleur dépistage, affirme Marc Billaud. L'imprégnation chimique à laquelle nous sommes tous soumis joue forcément. » Les centres de référence en cancérologie, longtemps prudents sur le sujet, n'écartent plus cette piste. « Quand vous parlez cancer et environnement, vous ouvrez une boîte de Pandore, note le Pr Steven Le Gouill, directeur de l'Institut Curie à Paris. Toute la difficulté est d'établir un lien de causalité. Est-ce dû à une interaction entre différents facteurs? Y a-t-il quelque chose que l'on ne voit pas? Il y a en tout cas des éléments que l'on ne comprend pas. » Et qui justifieraient, a minima, que le principe de précaution s'applique.

Car si l'ensemble des pesticides mis sur le marché sont évalués avant d'être commercialisés, ce processus est loin d'être satisfaisant – ce que la justice vient d'ailleurs de reconnaître. « L'un des problèmes majeurs est qu'il est plus facile de les autoriser que de les interdire, fustige Marc Billaud. En approuver un prend deux à trois ans. Pour le retirer de la circulation, il faut en revanche compter vingt, quarante, parfois soixante ans. » Pourquoi ? « Parce que

l'autorisation de mise sur le marché repose majoritairement sur les données fournies par les fabricants. Le retrait, lui, doit être motivé par des preuves épidémiologiques solides. » Donc par des études indépendantes, qui nécessitent énormément de temps. La critique est partagée par le sociologue François Dedieu, auteur de « Pesticides. Le confort de l'ignorance » (Seuil), qui rappelle que la toxicité d'un pesticide n'est évaluée que sur une période courte, de douze mois à deux ans maximum : « Pour mesurer les dangers d'un produit, on se focalise essentiellement sur les effets plus ou moins aigus, provoqués par des expositions ponctuelles à des doses élevées. L'impact d'une dose moindre, chronique, sur une longue période, n'est, lui, pas jaugé. »

PROCESSUS D'HOMOLOGATION OBSOLÈTE Quand il survient, l'arrêt de la commercialisation d'une substance n'augure par ailleurs pas forcément une ère plus sûre. « Des molécules très dangereuses ont été interdites ces dernières années. Mais on ne sait pas grand-chose sur celles qui sont arrivées dans le même temps sur le marché », déplore Jean-Marc Bonmatin, chercheur chimiste et toxicologue au CNRS, spécialiste des néo-nicotinoïdes. Ce qui lui fait craindre le pire : « Si les autorités ne les évaluent pas mieux, rien ne dit qu'on ne découvrira pas dans quelques années qu'elles sont aussi nocives. » Arrivés sur le marché pour remplacer les organophosphorés, qui avaient eux-mêmes remplacé les organochlorés comme le DDT, les pyréthri-noïdes, une famille d'insecticides utilisés en agriculture et dans les produits anti-moustiques, suscitent une inquiétude croissante. L'Anses a récemment appelé à la vigilance – mais sans aller jusqu'à préconiser leur retrait –, estimant qu'ils

jouent un rôle dans la survenue de troubles anxieux et dépressifs chez les enfants exposés pendant la grossesse. « C'est un cycle infernal, appuie Xavier Coumoul. Nous passons notre temps à remplacer une famille de pesticides par une nouvelle, sans jamais tenter de diminuer ce recours à la chimie. »

Pour d'autres, ce processus d'homologation est carrément obsolète, en raison de l'impressionnant nombre de molécules déversées dans l'environnement. « Avant commercialisation, les vérifications sont faites molécule par molécule. Mais dans la majorité des cas, c'est une exposition multiple qui provoque des maladies, ce qu'on appelle l'effet cocktail. Il inclut les pesticides, d'autres substances chimiques, comme les PFAS [contenus dans les produits de la vie courante, NDLR], mais aussi les comportements individuels », explique Francelyne Marano. Encore peu étudié par les laboratoires, cet effet cocktail est potentiellement explosif, comme l'avait souligné dès 2023 l'épidémiologiste environnemental Rémy Slama lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire sur les raisons des échecs des plans Eco-phyto. « Imaginons que je sois exposé à 100 substances, chacune à une dose considérée comme faible. Si elles ciblent le même organe ou la même pathologie, il est probable que cela revienne plus ou moins, pour moi, à être soumis à une dose de 100 d'une seule de ces substances. » Près de La Rochelle, dans la plaine céréalière d'Aunis, jusqu'à 41 molécules de pesticides avaient été relevées dans l'air par endroits en 2021. Or, plusieurs cancers pédiatriques ont été diagnostiqués dans des villages environnants.

“LES VÉRIFICATIONS SONT FAITES MOLÉCULE PAR

Documents sauvegardés

MOLÉCULE. MAIS DANS LA MAJORITÉ DES CAS, C'EST L'EFFET COCKTAIL QUI PROVOQUE DES MALADIES.” FRANCELYNE MARANO, TOXICOLOGUE

Dans cette perspective, la notion de « dose », souvent mise en avant par les fabricants pour garantir l'innocuité de leurs produits, n'a plus beaucoup de sens. *« Il faut prendre en compte toute la problématique des perturbateurs endocriniens, qui ont des effets même à des niveaux considérés comme non toxiques, précise Francelyne Marano. De nombreux pesticides, comme les néonicotinoïdes, agissent comme tels. Or, les agences sanitaires ont beaucoup de mal à évaluer ces risques, car les impacts sur l'organisme sont variés. »*

Nadine Houédé, l'une des premières médecins à avoir alerté le monde politique sur le danger il y a treize ans, alors qu'elle était oncologue à Bordeaux, relève une autre limite : *« Les pesticides sont souvent mélangés entre eux, pour plus d'efficacité. On en associe deux ou trois pour protéger les champs. Sauf que ces combinaisons ne sont jamais testées en laboratoire. Peut-être qu'un produit seul n'est pas cancérigène, mais avec d'autres, qui dit qu'il ne l'est pas ? On joue au magicien pour les cultures et à l'apprenti sorcier avec les personnes. »*

La toxicologue Laurence Huc appelle à arrêter *« l'expérimentation humaine en cours »*. Elle en est convaincue : *« Ce que l'on sait déjà devrait suffire à faire cesser notre usage délirant de pesticides, en transformant en profondeur les méthodes agricoles et les modèles agroalimentaires. »*

Illustration(s) :

Les pesticides, en France, ce sont quelque 300 molécules exploitées dans 2 820 spécialités commerciales.

Les néonicotinoïdes, dont l'acétamipride, ont un effet toxique connu sur les populations d'abeilles.

Selon l'Inserm, il y a une « forte » présomption de lien entre la manipulation quotidienne de produits phytosanitaires par les agriculteurs et l'apparition chez eux de pathologies telles que certains cancers du sang.

Les cultures les plus traitées Fréquence à laquelle une culture reçoit chaque année la dose de pesticide maximale autorisée